REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DES FORCES ARMEES
HAUT COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
ET DIRECTION DE LA JUSTICE MILITAIRE
CABINET

LA GENDARMERIE NATIONALE COMMUNIQUE

OBJET : Lutte contre le coronavirus

En application des directives reçues de Monsieur le Président de la république du Sénégal et relatives à la lutte contre la propagation du Covid19, la Gendarmerie nationale s'engage activement à faire respecter les mesures de l'état d'urgence sanitaire dont l'interdiction des rassemblements.

A cet effet, elle participe au renforcement de la surveillance des sites de quarantaine, de l'application des normes d'hygiène, ainsi qu'à la gestion circonstanciée des flux de personnes et de biens.

Par ailleurs, elle invite la population à plus de responsabilité et de devoir citoyen. Enfin, elle met en garde contre la désinformation et la publicité mensongère notamment sur les réseaux sociaux tout en rappelant que de tels agissements sont sévèrement punis par le code pénal et la loi sur la cybercriminalité.

DIVISION COMMUNICATION